

ACCÉLÉRER L'INNOVATION, STIMULER LA COMPÉTITIVITÉ

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
DES SCIENCES DE LA VIE
2025-2028



PRÉAMBULE

Le secteur des sciences de la vie est stratégique pour le Québec. Il est au cœur même de la vie des Québécoises et Québécois, tant pour ses retombées économiques que sociétales. Le travail des quelque 40 000 personnes qu'il emploie injecte près de 6,5 milliards de dollars par année dans l'économie du Québec. Les produits et les technologies fabriqués sont utilisés tous les jours, notamment par le réseau de la santé pour soigner les patientes et patients.

Le contexte économique et politique mondial évolue rapidement. La clause de la nation la plus favorisée et les tarifs douaniers envisagés à court terme par les États-Unis pourraient entraîner des répercussions importantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, sur la recherche et développement (R-D) ainsi que sur les coûts des produits. Les effets se manifestent déjà dans les nombreux investissements annoncés aux États-Unis par l'industrie des sciences de la vie. Le Québec fait face à une concurrence internationale de plus en plus féroce quand il s'agit d'attirer les projets de recherche clinique et d'investissement qui assureront la croissance du secteur, surtout pour les technologies d'avenir.

Le Québec doit continuer d'appuyer le secteur pour préserver son caractère stratégique. Ce soutien est également essentiel pour maintenir l'accès du réseau de la santé à des médicaments et à des technologies afin que la population reçoive des soins modernes et innovants. Les défis sont nombreux, mais le Québec dispose de plusieurs atouts pour les relever. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le sous-ministériel à la performance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été mandaté pour évaluer l'ensemble de la trajectoire menant à l'inscription des médicaments au Québec, afin d'analyser les enjeux d'accès aux médicaments et voir quelles améliorations supplémentaires pourraient être apportées pour réduire les délais d'inscription au Québec. Cette ferme volonté s'inscrit dans le souhait du gouvernement du Québec de rester leader au Canada.

Le gouvernement du Québec renouvelle donc la Stratégie québécoise des sciences de la vie pour trois années, soit de 2025 à 2028, et permettra des interventions financières de près de 271,5 millions de dollars pour sa mise en œuvre.

Le gouvernement du Québec se fixe les objectifs suivants :

- Soutenir la croissance et le maintien des entreprises en sciences de la vie au Québec;
- Stimuler l'innovation industrielle grâce à l'expertise québécoise;
- Renforcer la production locale;
- Faciliter l'accès au marché local, tout en soutenant la diversification des marchés.

Les cibles de la Stratégie ont été adaptées au contexte d'incertitude mondiale, qui rend les prévisions plus difficiles. D'ici 2028, le gouvernement entend :

- Générer des investissements privés d'au moins 500 millions de dollars visant la consolidation ou l'augmentation des capacités de production locale, notamment pour les thérapies personnalisées et les médicaments essentiels à la biosécurité;
- Soutenir la création d'une société d'ancre dans l'écosystème québécois des sciences de la vie;
- Consolider et développer de nouvelles filières industrielles dans des créneaux d'avenir;
- Accélérer l'intégration des thérapies innovantes.



APERÇU DU SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

Le secteur des sciences de la vie au Québec, c'est :

Plus de 750 entreprises¹;

Près de 40 000 emplois offrant un salaire annuel moyen de près de 108 000 dollars;

Des exportations de 4,2 milliards de dollars;

Plusieurs centres de recherche de pointe, publics et privés;

Des chercheuses et chercheurs de renommée mondiale.

¹ Données du recensement 2022 réalisé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DES SCIENCES DE LA VIE 2025-2028

La Stratégie se décline en quatre grands objectifs qui orienteront les actions du gouvernement durant les trois prochaines années.

1. Soutenir la croissance et le maintien des entreprises au Québec

Le gouvernement compte :

- Renforcer la chaîne de financement pour appuyer la croissance des entreprises jusqu'au stade de société d'ancrage et pour encourager des entreprises d'ici à rester au Québec;
- Appuyer l'émergence de nouveaux entrepreneurs et les accompagner pour qu'ils deviennent de grandes têtes dirigeantes.

Renforcer la chaîne de financement

Développer un nouveau médicament ou une nouvelle technologie exige beaucoup de temps et d'argent, en plus de comporter des risques importants. Plusieurs sources de financement doivent être mises à contribution au bon moment pour assurer la croissance des entreprises.

L'activité de financement de capital de risque du secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé a connu une forte croissance dans la dernière décennie au Québec. Toutefois, il importe de déployer des efforts supplémentaires pour répondre aux besoins des entrepreneurs en capital d'investissement.

Afin d'encourager l'investissement privé et de favoriser l'accès à des capitaux tout au long de la chaîne de financement, le gouvernement prévoit ce qui suit :

La création du Fonds Impulsion

Annoncé dans le budget 2025-2026, ce nouveau fonds d'environ 200 millions de dollars permettra aux entreprises biopharmaceutiques innovantes et aux entreprises de technologies médicales à fort potentiel de croissance d'avoir accès à du capital d'investissement au stade de l'amorçage afin de les aider à franchir la phase de précommercialisation. Ce fonds vise des investissements d'un minimum de 45 millions de dollars dans le secteur des sciences de la vie.

Un appui à des initiatives stratégiques en capital d'investissement

Le gouvernement investira 50 millions de dollars dans des fonds structurants de capital d'investissement, avec d'autres investisseurs privés et institutionnels. Cette mesure permettra d'offrir du capital d'investissement aux entreprises, et ce, à différents stades de la chaîne de financement.

Des investissements par Investissement Québec (IQ) – Fonds propres dans des entreprises québécoises prometteuses

IQ compte sur une équipe spécialisée dans les sciences de la vie et investira dans le secteur près de 125 millions de dollars, sous forme d'équité, au cours des trois prochaines années.

Mesures complémentaires

Le gouvernement investit dans plusieurs fonds de capital d'investissement recensés dans le répertoire de [Réseau Capital](#). Celui-ci permet de repérer facilement les fonds d'investissement actifs en sciences de la vie au Québec, selon le secteur et le stade d'investissement.

Appuyer l'émergence de nouveaux entrepreneurs et les accompagner à devenir de grandes têtes dirigeantes

Le perfectionnement des talents hautement spécialisés demeure un élément essentiel au développement de l'industrie. Pour y parvenir, le Québec dispose d'un riche écosystème d'organismes experts dans l'accompagnement de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance («jeunes pousses»). Il leur offre des services d'incubation et d'accélération de qualité, en plus de leur donner accès à un vaste réseau de conseillers, de mentors, d'investisseurs et de spécialistes prêts à les aider dans leurs démarches en matière de recherche, de propriété intellectuelle, de commercialisation et de réglementation.

Cet écosystème sera mis à contribution pour encourager :

- **L'accès à des services-conseils spécialisés et à de l'accompagnement** de jeunes pousses et de jeunes entrepreneurs, par des incubateurs et des accélérateurs performants en sciences de la vie;
- **L'offre de formations avancées ou de mentorat** pour des entrepreneurs expérimentés, favorisant également le repreneuriat et la croissance d'entreprises.

En raison du contexte géopolitique actuel, des experts industriels cherchent actuellement à se relocaliser hors des États-Unis. Cela représente une occasion à saisir pour les entreprises qui souhaitent bénéficier de ces talents pour accélérer leur croissance. À cet égard, le gouvernement entend promouvoir à l'international les forces du secteur québécois des sciences de la vie afin d'**attirer plus facilement les grandes têtes dirigeantes** qui permettront aux entreprises plus matures d'accélérer leur croissance.

2. Stimuler l'innovation industrielle grâce à l'expertise québécoise

Le gouvernement américain revoit entièrement son financement des activités de recherche dans le secteur et cesse même d'appuyer plusieurs secteurs d'avenir ou ayant une incidence directe sur la santé publique. Le Québec doit se démarquer de cette approche en misant sur le soutien à l'innovation et sur la collaboration entre les entreprises et les milieux publics. Ces bouleversements constituent des occasions pour le Québec de consolider sa position de chef de file dans des filières d'avenir.

Le Québec doit également être en mesure de poursuivre ses efforts pour encourager les études cliniques, lesquelles permettent à la population québécoise d'avoir accès à des thérapies innovantes.

En renouvelant la Stratégie québécoise des sciences de la vie, le gouvernement vient confirmer ses investissements en innovation, qui misent notamment sur la collaboration publique-privée. Les investissements serviront à appuyer les initiatives suivantes :

- **Le soutien aux entreprises québécoises qui investissent et se positionnent dans des filières d'avenir.** Le gouvernement encouragera l'émergence et le développement de filières d'avenir qui assureront la pérennité et la croissance du secteur des sciences de la vie au Québec. Ces filières d'avenir comprennent les thérapies basées sur l'acide ribonucléique (ARN), qui ont fait l'objet d'investissements importants lors des stratégies précédentes, mais aussi un nouveau créneau porteur tel que les maladies rares ainsi que les thérapies cellulaires et géniques. Le gouvernement entend également mobiliser les équipes d'Investissement Québec International en attirant des entreprises qui compléteront l'écosystème local.
- **Le soutien aux projets d'innovation collaboratifs** accompagnés par l'un des deux regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) en sciences de la vie, soit le CQDM et MEDTEQ+.
- **La poursuite des activités** visant à encourager l'excellence en recherche clinique dans les établissements de santé du Québec. Il s'agit de faciliter et d'accélérer les projets de recherche clinique réalisés par l'industrie pharmaceutique ou les entreprises contractuelles de recherche, en partenariat avec les établissements de santé du réseau public.
- **La poursuite des efforts de coordination et d'accès** aux expertises publiques pour appuyer la recherche et l'innovation industrielles en technologies médicales et en technologies numériques dans le domaine de la santé.
- **Le soutien au maintien des expertises** nécessaires à l'accès aux renseignements de santé, qui alimenteront la R-D en matière d'innovation publique et privée. Les initiatives mises de l'avant passeront par une collaboration entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le MSSS et le Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans une vision commune d'avenir de la valorisation des données de santé à des fins de recherche.

Renseignements complémentaires

- Les renseignements de santé sont essentiels pour la recherche et l'innovation. Grâce à l'adoption de la [Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux](#) (LRSSS), les chercheuses et chercheurs qui ne sont pas liés à un organisme de santé et de services sociaux peuvent désormais déposer une demande au Centre d'accès pour la recherche (CAR). L'information peut être consultée [ici](#).
- CATALIS a pour mission d'optimiser l'environnement de la recherche clinique au Québec afin d'accélérer le développement de soins novateurs pour les patients et de maximiser les investissements privés. Le service d'évaluation ACCÉLÉRÉE de cette organisation vise à autoriser les projets d'études cliniques dans un délai inférieur à huit semaines et un temps d'activation total de moins de 10 semaines.
- Les entreprises du secteur peuvent également compter sur les organisations de recherche contractuelle (CRO), sur les organisations de développement et de fabrication contractuelle (CDMO) de même que sur les organisations de fabrication contractuelle (CMO) qui sont établies au Québec et qui y mènent leurs activités. Ces organisations offrent une [gamme de services variés](#) couvrant toutes les phases, de la recherche à la production de médicaments, de vaccins et de produits biologiques respectant la qualité et la conformité aux normes réglementaires.



Photo : Umano Medical

3. Renforcer la production locale

Les perturbations commerciales mondiales et le contexte d'incertitude qu'elles génèrent poussent les entreprises à revoir leur stratégie de production, d'approvisionnement et d'investissement.

Pour le Québec, le défi est de préserver ses capacités industrielles et d'attirer des projets d'investissement qui viendront renforcer les chaînes d'approvisionnement et assurer la disponibilité des produits et équipements, tant au quotidien qu'en période de crise, tout en favorisant l'utilisation de pratiques durables.

Pour y parvenir, le gouvernement prévoit :

- Soutenir des projets d'investissement visant à disposer de nouvelles capacités de production au Québec ou à augmenter la production et la productivité des entreprises;
- Travailler à sécuriser les chaînes d'approvisionnement nationales des produits critiques et stratégiques pour la santé de la population, de concert avec le gouvernement fédéral.

4. Faciliter l'accès aux marchés local, national et international

Accès au marché local

Le réseau de la santé constitue souvent le premier marché des entreprises québécoises du secteur des sciences de la vie. Percer ce marché permet d'accélérer leur croissance et de faire un premier pas vers l'exportation.

Or, les conditions de marché ont une influence directe sur l'industrie.

- Les délais de mise en marché affectent l'accès aux médicaments innovants pour les patientes et patients et les décisions d'investissement des grandes entreprises pharmaceutiques mondiales. N'empêche que le Québec offre un accès au marché unique en Amérique du Nord, puisque son assurance médicaments permet la couverture de l'ensemble de la population.
- Le prix des médicaments génériques favorise la délocalisation de la production vers des pays émergents, affectant la sécurité d'approvisionnement.

Le Québec doit soutenir la pérennité d'un marché local et la compétitivité des entreprises d'ici. Pour ce faire, il doit utiliser tous les outils à sa disposition, y compris les approvisionnements publics, tout en respectant sa capacité financière.

Pour y parvenir, le MEIE poursuivra son étroite collaboration avec le MSSS. Cette collaboration prendra plusieurs formes :

- **Un forum de dialogues stratégiques** mettra l'industrie en contact avec des représentants des ministères pour régler les enjeux d'accès aux médicaments novateurs et de production locale, notamment pour les médicaments génériques.
- Le Québec se joindra à d'autres provinces sous l'égide de l'Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP) pour entreprendre un **nouveau processus de négociation visant à raccourcir les délais** de négociation de quatre à six mois pour certains médicaments utilisés pour traiter le cancer.
- **L'optimisation des ressources nécessaires à l'accès provincial aux médicaments innovants** pour améliorer les soins et encourager les investissements des entreprises pharmaceutiques au Québec. Comme annoncé le 3 octobre 2025, le MSSS accélérera, en 2026, l'inscription des nouveaux médicaments en faisant passer le nombre de mises à jour de 9 à 12 par an pour les listes de médicaments du régime général d'assurance médicaments et la liste de médicaments des établissements.
- **L'évaluation par le MSSS de l'ensemble de la trajectoire menant à l'inscription des médicaments au Québec** afin d'analyser les enjeux d'accès aux médicaments et identifier quelles améliorations supplémentaires pourraient être apportées pour réduire les délais d'inscription au Québec.
- L'ambition d'accroître la proportion des **entreprises pharmaceutiques locales intégrant les chaînes d'approvisionnement** des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.
- **L'intégration des technologies médicales innovantes québécoises** par le recours à des méthodes d'approvisionnement fondé sur la valeur et un changement de culture à l'échelle du système de santé.
- **La poursuite des efforts menés par le Comité stratégique d'innovation (CSI) et le Réseau des répondants en innovation (RRI)** visant la mise à l'échelle des innovations en technologies médicales québécoises qui sont nécessaires à un système de santé plus humain, plus efficace et plus performant.

Accès aux marchés national et international

Le gouvernement continuera d'assurer le rayonnement du secteur québécois des sciences de la vie à l'international afin d'attirer de nouveaux investissements privés et de nouveaux partenariats. Il soutiendra également les efforts d'exportation et de diversification des marchés des entreprises québécoises par :

- **Des initiatives de promotion et de communication à l'international;**
- **Sa participation à des événements internationaux.**

Ressources complémentaires

IQ, en collaboration avec le MEIE, déploie trois programmes destinés aux entreprises exportatrices québécoises pour leur permettre de faire face aux tarifs douaniers et de diversifier leurs marchés.

- **Panorama** s'adresse aux exportateurs aguerris qui désirent diversifier leurs marchés. Des financements sont offerts et assortis d'un accompagnement personnalisé.
- **FRONTIERE** a été conçu pour soutenir les besoins de liquidités des entreprises du secteur manufacturier ou d'un secteur primaire dont le chiffre d'affaires est affecté considérablement par les nouveaux tarifs douaniers américains.
- **ESSOR** soutient l'innovation et la productivité des entreprises pour qu'elles puissent être plus compétitives, diversifier leurs marchés et assurer leur croissance.

Adaptation de la Stratégie en contexte d'incertitude

Le contexte actuel est marqué par l'incertitude que provoquent notamment les menaces d'imposition de tarifs ciblant l'industrie des sciences de la vie et d'autres enjeux géopolitiques, démographiques et climatiques. C'est pourquoi la Stratégie doit continuellement être adaptée.

À cette fin, un comité formé de têtes dirigeantes du secteur et d'associations sectorielles assurera un suivi semestriel de la Stratégie. Ce comité veillera à la mise en œuvre des mesures annoncées et recommandera, au besoin, des ajustements en réponse à l'évolution du contexte mondial ou québécois. Les ministres impliqués dans le déploiement de la Stratégie seront invités à ces rencontres.

